



POURQUOI LE PROCHAIN APPEL A PROJET URBACT « RESEAUX DE TRANSFERT » EST-IL FAIT POUR VOUS ?

Le programme européen URBACT vient de lancer un nouvel appel à projet « Réseaux de transfert ». Cette opportunité est dédiée aux autorités urbaines quelle que soit leur taille (villes, agglomérations, métropoles...), qu'elles soient initiées ou non au programme URBACT.

Date limite de réponse : 30 juin 2025 (15.00 CET)

116 bonnes pratiques portées par des autorités urbaines européennes sur les enjeux du développement urbain

Fin 2024, 116 initiatives réussies portées par des villes de toute l'Europe ont été labellisées par les acteurs du programme URBACT comme « bonnes pratiques ». Elles illustrent des solutions concrètes testées par des villes pour répondre à des enjeux aussi variés que :

- La transition énergétique : énergies renouvelables, efficacité énergétique, transition énergétique inclusive, mobilité durable, nature en ville, alimentation locale, gestion de catastrophes naturelles, gestion de l'eau, biodiversité, éco-mobilité scolaire...
- L'inclusion sociale : logements abordables, inclusion des communautés locales, émergence de nouveaux services publics, accompagnement des migrants et des sans-abris, mobilité dans des zones isolées, développement d'activités sportives auprès des seniors, emploi des personnes vulnérables...
- Le développement économique : soutien au commerce local, impact territorial des entreprises, économie circulaire, entrepreneuriat des jeunes...
- La culture et le tourisme : développement de spots culturels dans des lieux patrimoniaux, théâtre impliquant les communautés locales...
- La gouvernance : gouvernance multi-niveaux, démarches participatives, nouvelles coopérations, implication des jeunes dans la décision publique, budgets participatifs...

→ Découvrez en détail les [116 bonnes pratiques labellisées](#)

25 réseaux de transfert seront sélectionnés via cet appel à projet

Parmi les 116 initiatives labellisées, mi-avril 2025, [49 collectivités porteuses de ces bonnes pratiques](#), vont porter un réseau d'autorités urbaines et répondre à ce nouvel appel à projet URBACT pour transférer leurs bonnes pratiques auprès d'autres villes issues de différents pays européens. Elles sont donc à la recherche de collectivités partenaires engagées sur cet enjeu commun et prêtes à transformer leur politique publique dans ce domaine : une belle opportunité pour vos collectivités territoriales. **L'objectif de ces réseaux ?** Apprendre, adapter et réutiliser ces bonnes pratiques pour avancer sur ces défis dans vos contextes locaux respectifs.

Pour plus d'informations sur cet appel :

<https://urbact.eu/get-involved>

<https://urbact.eu/articles/lappel-est-lance-rejoignez-un-reseau-de-transfert-urbact>



FRANCE



LUXEMBOURG

Pourquoi intégrer un réseau de transfert en tant que partenaire ?

Avancer concrètement sur une des priorités de votre ville

- ⇒ Bénéficier des conseils d'une ville ayant parcouru le même chemin et gagner du temps dans la compréhension, la hiérarchisation et la réponse aux enjeux identifiés
- ⇒ Accéder à une typologie d'outils opérationnels et d'actions ayant déjà été testés et fait leur preuve sur un autre territoire en lien avec votre enjeu
- ⇒ Prioriser plus facilement cette politique publique dans l'agenda politique de votre collectivité

Monter en compétence sur un enjeu de votre collectivité

- ⇒ Bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise thématique et méthodologique d'un expert associé à chaque réseau de transfert et financé par le programme URBACT
- ⇒ Faire évoluer la manière de travailler en interne au-delà du projet : capitalisation sur des pratiques extérieures, échanges avec d'autres municipalités locales et européennes
- ⇒ Acquérir une méthode de travail utile pour tous les champs de votre activité basée sur une approche participative et multi-acteurs : décryptage d'un projet, analyse au regard d'en enjeu et d'un contexte, transférabilité

Mobiliser localement vos acteurs sur le thème retenu et engager de nouvelles coopérations à l'échelle locale

- ⇒ Mettre en place un groupe local d'acteurs en lien avec le thème du réseau retenu pour concrétiser le transfert à l'échelle local
- ⇒ Initier ou renforcer les synergies et échanges entre les différents services de votre ville afin de réussir le transfert de la bonne pratique et de l'ancrer localement dans la dynamique locale
- ⇒ Elargir le panel d'acteurs locaux à mobiliser sur cet enjeu
- ⇒ Instaurer une dynamique de travail avec les acteurs locaux grâce à l'intégration dans un réseau européen impliquant des échéances de travail et un calendrier de 30 mois

Ouvrir votre collectivité à l'Europe et bénéficier de fonds communautaires

- ⇒ Intégrer une communauté de travail européenne sur le développement urbain (réseau composé de 6 à 8 partenaires européens) représentant une source d'inspiration et participer à des événements sur le développement urbain impliquant des acteurs européens clefs en la matière
- ⇒ Apporter une visibilité à votre collectivité à l'échelle européenne, nationale et locale
- ⇒ Bénéficier d'un financement européen (750 000 euros maximum pour chaque réseau) pour soutenir les échanges transnationaux, le temps de travail des agents impliqués dans le projet
- ⇒ Ouvrir les horizons pour votre collectivité vers de potentiels futurs projets européens

Des acteurs pour vous accompagner !

Un Point de Contact National URBACT pour répondre à toutes vos questions :

Lauryn Pignarre: Lauryn.PIGNARRE@anct.gouv.fr

Une journée d'information organisée le 6 Mai 2025 à Paris (La Recyclerie - 83, boulevard Ornano 75018 Paris), en présence des acteurs clés, de collectivités témoins ayant participé à des réseaux de transfert (Grigny, Métropole européenne de Lille).



Le programme URBACT, une opportunité incontournable pour les villes en Europe



Le programme **URBACT** est un programme de coopération territoriale qui promeut le développement territorial intégré. Véritable « incubateur de projets urbains », il soutient les autorités urbaines dans la réponse à leurs enjeux via **le partage et le renforcement des connaissances (*capacity-building*)**, la **mise en réseau entre pairs**, la **capitalisation** de pratiques et la **communication**. Et concrètement ? Le programme URBACT soutient différents types de réseaux d'autorités urbaines européennes :

- ✓ **Les réseaux « Action Planning »** s'adressant à des collectivités partageant un même enjeu et souhaitant mettre en place une politique publique pour y répondre.
- ✓ **Les réseaux de transfert** permettant à une ville ayant une bonne pratique labellisée « Good Practice » de la transférer vers d'autres villes européennes.
- ✓ **Les réseaux de transfert d'innovation** donnant l'opportunité à des villes d'adapter une Action Urbaine Innovatrice (développée dans le cadre de [l'Initiative européenne urbaine](#)) à leur propre contexte en développant un plan d'investissement.